



AVIS MUNICIPAL DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE DE CLENAY

La municipalité informe les habitants que Monsieur le Maire a pris l'initiative d'une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme, par arrêté municipal en date du 20 septembre 2016.

Cette modification simplifiée a pour objet de rectifier des erreurs matérielles relevées sur le document graphique (rectification de la longueur de 2 emplacements réservés et de la délimitation de la zone N en bordure de la Norges) et de clarifier et adapter certains points du règlement (matériaux et couleurs, notion abri de jardin).

Par délibération du 20 septembre 2016, le conseil municipal a défini les modalités de mise à disposition du dossier au public, qui sont ici portées à la connaissance du public.

Le dossier sera consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de mairie (ou sur rdv) du 15 Novembre 2016 au 17 décembre 2016 inclus.

Un registre sera également disponible en mairie avec le dossier, dans lequel pourront être consignées les observations du public.

A l'issue de cette mise à disposition, le maire en dressera un bilan et soumettra le dossier, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, à l'approbation du conseil municipal.

Clénay, le 19 octobre 2016